

PARCOURS D'ÉTUDES

2016-2017

FORMATION SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON (FSMS)

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

2^e cycle supérieur

RESPONSABLE

Denis VAUTRIN

Cycle supérieur conférant le grade de MASTER

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

La formation dure 4 années. Elle correspond à l'acquisition de 240 crédits ECTS. Les deux premières années du cursus sont consacrées à l'acquisition des connaissances communes, les deux dernières à un parcours individualisé. Le cursus s'organise autour de trois axes proposant :

- une formation musicale approfondie ;
- une formation technique et scientifique dans les secteurs de la production, de la création, de la diffusion sonore et de la recherche ;
- une formation pratique de haut niveau.

Le cursus est par ailleurs complété par de nombreux stages dans le milieu professionnel.

L'élève doit participer à la totalité des cours inscrits au programme du cursus de la FSMS. Il peut, en fonction de sa disponibilité, s'inscrire à des disciplines complémentaires optionnelles. La moyenne hebdomadaire des cours et travaux pratiques pendant la scolarité est proche de 30 heures.

OBJECTIFS ET CONTENU

1^{ère} et 2^e années

- Acquisition des connaissances universelles, aussi bien musicales que techniques, propres aux métiers de musicien-ingénieur du son.
- Développement de la sensibilité artistique et de la créativité.
- Maîtrise de l'écoute et de l'analyse des sons.

Le cursus de ces deux années s'articule autour de trois unités d'enseignement (musique, science, pratique) et de stages en entreprise

3^e et 4^e années

Les deux dernières années sont consacrées à un parcours plus spécifique avec le choix d'une orientation et d'une spécialisation professionnelle (production musicale, spectacle vivant ou création). Sous la direction de tuteurs personnalisés, l'élève développe son autonomie et réalise de nombreux projets personnels. De nombreux cours de spécialisation sont alors organisés (voir la liste exhaustive à la suite dans « enseignements et professeurs »).

En complément des stages réalisés tout au long de la scolarité, l'élève aura l'opportunité de collaborer pendant un stage de deux mois avec les équipes du service audiovisuel du conservatoire.

| | | ECTS |
|--|--------------|------|
| 1^{ère} et 2^e années : | | |
| Musique : | | |
| Formation musicale | Certificat | 8 |
| Analyse | Certificat | 8 |
| Harmonie | Certificat | 12 |
| Orchestration | Certificat | 6 |
| Piano complémentaire | Certificat | 12 |
| Culture et esthétique musicale | Certificat | 8 |
| Ecoute et esthétique musicale | Attestat. | 2 |
| Histoire de la musique rock | Attestat. | 2 |
| Sciences et technologies : | | |
| Mathématiques et traitement du signal | Certificat | 6 |
| Acoustiques et Sonorisation | Certificat | 10 |
| Technologies audio | Certificat | 13 |
| Perception auditive | Certificat | 3 |
| Pratique : | | |
| Ecoute critique | Certificat | 4 |
| Prise de son, mixage, PP - Musiques acoustiques | Certificat | 10 |
| Prise de son, mixage, PP - Musiques amplifiées | Certificat | 10 |
| Ingénierie - Exploitation | Attestation | 2 |
| Son à l'image : initiation | Attestation | 2 |
| Acoustique appliquée à la prise de son | Attestation | 2 |
| 3^e et 4^e années : | | |
| Pédagogie de projet, productions personnelles : Book | | |
| Production musicale et sonore | | |
| Création musicale et sonore | Certificat | 20 |
| Spectacle vivant | | |
| Enseignements complémentaires communs : | | |
| Prise de son Classique | 1 Certificat | 8 |
| Prise de son Jazz et musiques actuelles | | |
| Mixage - musiques acoustiques | 1 Certificat | 8 |
| Mixage - musiques actuelles | | |
| Anglais : métiers du son | Attestation | 8 |
| Communication et gestion de projet | Attestation | 2 |
| <i>Validation d'un enseignement de spécialité imposé pour chaque direction professionnelle</i> | | |
| Direction artistique | Certificat | 8 |
| Réalisation et mixage en musiques actuelles | | |
| Sonorisation, spécialisation | | |
| <i>Validation de 4 enseignements spécialisés au minimum (Selon l'avis de la commission pédagogique réunie en fin de 2^{ème} année) *</i> | | |
| Audio multicanal | | |
| Informatique musicale | | |
| Arrangement | Attestation | 8 |
| Vidéo | Attestation | 8 |
| Musique filmée | Attestation | 8 |
| Musique à l'image - FSMS | Attestation | 8 |
| Son à l'image - spécialisation | | |
| Design sonore | | |
| Mastering | | |
| 2 disciplines complémentaires optionnelles | Attestation | 2 |
| <i>(Selon l'avis de la commission pédagogique réunie en fin de 2^{ème} année) *</i> | Attestation | 2 |

| | | |
|---|-------------|----|
| Aspects pratiques des métiers : | Attestation | 1 |
| APM-SON : Entreprendre dans les métiers du son | Attestation | 1 |
| APM-SON : Droit, réglementation et aide à la création | Attestation | 1 |
| APM-SON : Sécurité normes et gestion des risques dans le spectacle vivant | Certificat | 15 |
| Mémoire de recherche | | |
| Stage | Attestation | 12 |

CONCOURS D'ENTREE 2017-2018

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2017 (être né *après* le 1^{er}/10/1991).

Dates d'inscription : du 4 février au 3 mars 2017 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

1) Les candidats doivent satisfaire aux pré-requis suivants :

- niveau BAC+2 en sciences
- niveau D.E.M de Conservatoire pour la musique. Il est donc exigé une bonne connaissance du solfège, une bonne culture musicale, des notions d'écriture (harmonie et/ou contrepoint) et d'analyse musicale.

2) ADMISSIBILITÉ

Réalisation d'un projet personnel (21 avril 2017) :

Avec leur dossier d'inscription, les élèves devront remettre un projet sonore personnel faisant preuve d'une certaine originalité ou créativité ou démontrant simplement d'un certain niveau de maîtrise technique.

Ce projet est libre et peut se présenter sous n'importe quelle forme : partition, musique enregistrée, maquette, prise de son, fiction sonore, bande son pour l'image, musique de film, habillage sonore, etc.

Le projet doit être accompagné d'une note explicative détaillant sa mise en œuvre (visées artistiques, choix, contraintes, lieux et outils utilisés) ainsi qu'une évaluation du résultat obtenu. Le candidat fera ressortir ce qu'il a mis en œuvre lui-même et comment. Cette note peut être très courte (un paragraphe) et ne peut en aucun cas dépasser 10 pages.

3/5

Épreuves de mathématiques et physique (9 mai 2017) :

le niveau des problèmes et des questions posées est échelonné entre le niveau Bac S et le niveau Bac + 2 scientifique.

- mathématiques : épreuve portant sur les éléments de mathématiques utilisés en acoustique, électro-acoustique, électronique et traitement du signal (fonctions périodiques exponentielles, logarithmes, nombres complexes, développement en série, notions de calcul différentiel et intégral) (durée 3 heures)

- physique : statistique et dynamique, énergie, travail, puissance, électricité, charge, tension, courant, résistance, capacité, induction, champs électriques et magnétiques, courants continus et alternatifs. Phénomènes vibratoires : propagation, réflexion, réfraction, diffraction, interférence, entretien et amortissement (durée 3 heures)

Épreuves de musique (10 mai 2017) :

- Dépistage de fautes (écrit)
- Dictée à 2 voix, dictée d'accords, dictée atonale
- Reconnaissance de tonalités et cadences
- Reconnaissance de fragments d'œuvres
- Reconnaissance de fragments d'œuvres (jazz et musiques actuelles)
- Epreuve écrite d'analyse comparée

3) ADMISSION

- Epreuve orale de formation musicale (**30 mai 2017**)
- Harmonisation d'une mélodie dans le style classique (connaissance de l'ensemble des accords et notes étrangères) (mise en loge 6h) (**30 mai 2017**)
- Epreuve d'écoute critique à partir d'enregistrements (**31 mai 2017**)
- Epreuve d'analyse comparée à partir de films, vidéos, ou d'extraits tirés du répertoire cinématographique (**31 mai 2017**)
- Entretiens en français avec le jury (les candidats pourront exécuter une pièce instrumentale de leur choix et devront répondre à des questions précises sur leur projet personnel transmis avec leur dossier d'inscription.) (**1^{er} et 2 juin 2017**)

Il va sans dire que les candidats doivent posséder une oreille statistiquement normale.

N.B. : Les candidats admis au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe, puis avant le 10 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

RECOMPENSES

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur de Musicien-ingénieur du Son valant grade de Master est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des certificats et attestations requis dans le cursus et qu'il a soutenu le mémoire de recherche avec succès.

LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE L'UNIVERSITE PARIS-SORBONNE

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'Université de Paris-Sorbonne permet aux élèves de la Formation supérieure aux métiers du son qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le diplôme de 2^e cycle supérieur de Musicien-ingénieur du Son du Conservatoire, la licence de Musique et Musicologie de l'Université de Paris-Sorbonne comprenant :

- Le Diplôme de 2^e cycle supérieur de Musicien-ingénieur du Son du CNSMDP ;
- la validation à l'université de deux cours à choisir l'un dans l'offre du semestre 5, l'autre dans l'offre du semestre 6 de la licence de l'UFR de Musique et Musicologie Paris-Sorbonne

L'élève est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire il souhaite commencer ce parcours universitaire.

L'inscription et le paiement des droits à l'Université sont nécessaires pour y suivre les cours.

